

La gazette municipale



Saint-N**A**bord **Actus**

Janvier à avril 2018

N°13



www.saint-nabord.fr

Edito

Vieillir est inéluctable mais vivre sereinement cette période de la vie s'apprend et se cultive. A l'initiative du Pays et du CLIC de Remiremont et en partenariat avec les municipalités et nos institutions, le guide « Memo Séniors » (Voir ci-contre) concentre en un unique ouvrage organisé des informations pratiques et détaillées pour accompagner les seniors et leur entourage dans cette étape de l'existence. (Disponible gratuitement en mairie ou consultable sur le site : <http://www.paysderemiremont.fr/wp-content/uploads/2018/04/memo-seniors-version-definitive-p1-60.pdf>)

Mais il n'y a pas d'âge pour s'ouvrir au monde et se construire. Spectacles interactifs ou musicaux, initiation à l'art aborigène..., les maîtresses fourmillent d'idées pour nourrir l'imaginaire et réveiller la créativité de nos enfants.

Des enfants qui dès la rentrée de septembre 2018, reprendront un rythme de 4 jours d'école par semaine avec des journées commençant à 8h30 et se terminant à 16h15.

Nous avons également choisi de vous présenter dans ce numéro la toute nouvelle association de la jeunesse de Saint-Nabord, l'AJSN dont les membres constitués de 15 ados et de leurs parents multiplient les actions pour financer un séjour de 15 jours en Ardèche et l'achat d'équipements pour le centre aéré. Voilà qui contredit tous les témoins d'alerte d'une jeunesse désenchantée et rivée sur ses écrans !!!

Pour finir vous pourrez apprécier le dynamisme de nos entreprises et notre tissu associatif mettant à disposition des Navoiriauds et de leurs voisins moult propositions pour se divertir, se rencontrer et se détendre à tous les âges de la vie.

Bonne lecture à tous.

L'équipe communication

Sommaire

- 4 Conseils municipaux
- 5 Du côté de la CCPVM
- 6 Le lexique " Interco "
- 8 Travaux & sécurité
- 11 Les associations :
Les subventions
Création de l'AJSN
Le comité des AFN
Les spectacles de l'OMCL
- 18 Du côté des serres
- 19 Le petit lexique forestier
- 20 La vie des entreprises :
Ouverture du Bar Le 88
Restaurant-cabaret Le Belcour
Cabinet de réflexologie
et le Jimmy's Bar
- 23 La vie des écoliers
- 26 Animation de
la Médiathèque :
Le renard et l'oiseau
- 27 Libre expression
- 28 Agenda



Vivre chez soi, le plus longtemps possible.
Telle est la volonté affirmée par nos aînés.

S'épanouir à leurs côtés est aussi essentiel pour
leur famille et leur entourage.

A l'initiative du Pays et du CLIC de Remiremont et ses vallées,

ce guide de 56 pages répond à ce double enjeu :

Bien vieillir, à la fois pour soi et pour ses proches

Vous y trouverez de nombreuses informations et ressources pratiques.

Ce guide est gratuit et à votre disposition sur demande auprès de la mairie.

Une version dématérialisée est également téléchargeable sur le site :

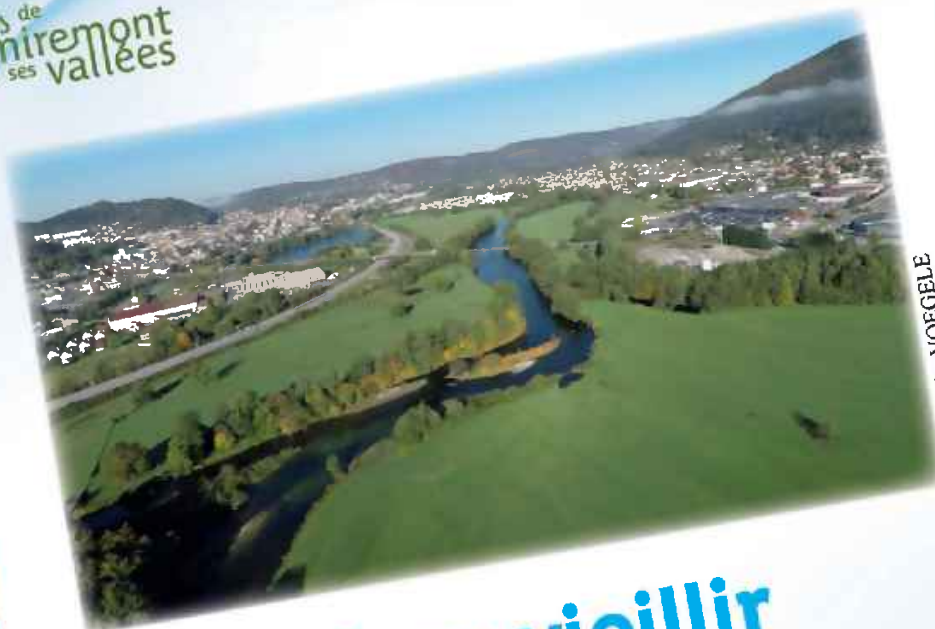
<http://www.paysderemiremont.fr/wpcontent/uploads/2018/04/memo-seniors-version-definitive-p1-60.pdf>

Carsat Retraite
& Santé
au travail
Nord-Est

Bonne lecture !



Mémo Seniors



© Christophe VOEGELE

Bien vieillir informations pratiques à proximité de chez vous



**LA VIE EN
VOSGES**
le Département

Carsat Retraite
& Santé
au travail
Nord-Est

**LA VIE EN
VOSGES**
le Département
Conférence des Financeurs de la
Prévention de la Perte d'Autonomie

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FEVRIER 2018

Dépenses autorisées par délégation :

Fourniture de produits d'entretien : 3 003.80 € TTC

Fourniture pour le fleurissement : 3 136.78 € TTC

Fourniture de matériel d'entretien divers : 1 272.28 € TTC

Contrôle des aires de jeux et équipements sportifs : 1 164.00 € TTC

Travaux de voirie et de réseaux rue de l'Encensement : 21 746.40 € TTC

Travaux de déplacement du réseau téléphonique rue de l'Encensement : 10 414.01 € TTC

Travaux d'extension du réseau électrique chemin de l'Envers et Beaudremoine : 4 497.31 € TTC

Remplacement de vitrage et volet roulant au CSC et logement : 1 582.80 € TTC

Fourniture de compteurs d'eau : 1 530.00 € TTC

Travaux de déroctage de la paroi rocheuse RD 157 : 100 160.88 € TTC

Remplacement du plancher haut du clocher de l'église : 4 364.40 € TTC

Acquisition d'une mini pelle type 3.5 t sur chenilles : 53 544.00 € TTC

Acquisition d'une remorque porte engin : 14 280.00 € TTC

Parmi les points à l'ordre du jour :

- Nouvelle association des « Ados » à l'Accueil Collectif des Mineurs lors des vacances d'hiver 2018, sans participation demandée aux parents.

- Mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires dans les écoles à la rentrée 2018 : retour à 4 jours. 79.31 % des parents interrogés souhaitent un retour à 4 jours ; les conseils d'école des Breuchottes et des Herbures ont également acté ce retour à 4 jours.

- Lancement du marché de détection, géolocalisation et établissement des plans des réseaux enterrés. Les réseaux concernés sont : l'eau potable (environ 80 km) ; l'assainissement (environ 35 km) ; l'éclairage public (environ 29 km dont 4.20 km de réseau aérien) ; le réseau de chaleur urbaine sur environ 3 km aller/retour. Marché découpé en 5 tranches annuelles à compter de 2018 ; le montant estimatif du marché est fixé à 300 000 € HT.

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2018

Dépenses autorisées par délégation :

Refonte du site Internet de la commune avec formations : 3 360.00 € TTC

Achat de matériels divers pour les ateliers : 1 272.80 € TTC

Achat de terreau de fleurissement : 2 726.40 € TTC

Achat panneau de signalisation suite à commission « sécurité » : 958.27 € TTC

Réparation du carrelage au CSC : 2 053.08 € TTC

Travaux de géomètre en prévision du programme de voirie 2018 : 2 625.00 € TTC

Parmi les points à l'ordre du jour :

- Le débat d'Orientation Budgétaire.

- Approbation des comptes de gestion 2017, produits par le Trésorier Principal, des comptes administratifs et des affectations de résultats proposés pour l'ensemble des budgets.

- Bilan de la politique foncière de la commune (achats, ventes, opérations en cours, projets).

- Exercice du droit de priorité communal sur une parcelle de terrain.

Du côté de CCPVM...

(Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales)

Réunion du 15 janvier 2018 à Vecoux :

La fixation des attributions de compensation pour 2017 ont été actées définitivement. Ce sont ces attributions qui serviront de base au calcul de la dotation de compensation pour 2018 en tenant compte des transferts et rétrocessions opérés durant l'année. L'attribution de compensation pour Saint-Nabord a été de 1 555 081 € en 2017.

Le montant minimum de la base de cotisation foncière des entreprises a été fixé ainsi :

- Montant de CA ou de recettes < ou = à 10 000 € : base minimum de 510 €.
- Montant de CA ou de recettes < ou = à 32 600 € : base minimum de 1 020 €.
- Montant de CA ou de recettes < ou = à 100 000 € : base minimum de 1 500 €.
- Montant de CA ou de recettes < ou = à 250 000 € : base minimum de 1 800 €.
- Montant de CA ou de recettes < ou = à 500 000 € : base minimum de 2 500 €.
- Montant de CA ou de recettes > à 500 000 € : base minimum de 3 300 €.

Demandes de financements pour projets d'investissement en 2018 :

La CCPVM a approuvé les demandes de financements pour plusieurs projets d'investissement en 2018 auprès des différents organismes financeurs.

- Extension de la zone de La Croisette pour 500 000 €.
- Création de la micro crèche et du RAM pour 964 000 €.
- Mise en valeur du site de l'Etang du Villerain pour 50 000 €.
- Aménagement d'une voie verte Plombières - Le Val d'Ajol pour 15 000 €.
- Projet d'aménagement du Fossard pour 365 000 €.

Réunion du 20 mars 2018 au Girmont-Val d'Ajol :

A l'ordre du jour le débat d'orientation budgétaire 2018, l'approbation du budget primitif de l'Office de tourisme intercommunal, la consultation des collectivités sur le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des Services Publics et un avis sur le schéma départemental d'accueil des gens du voyage.

La classification des zones d'activités économiques au sens de la loi NOTRe a été approuvée à l'unanimité par les membres du conseil communautaire. Il s'agit de :

- ZAE de la Queue de l'Etang, zone de La Chaume - La Coliche, zone Le vélodrome, zone Les Bruyères, zone Les Grands Moulins Les Poncées, zone Les Moines à Saint-Etienne-les-Remiremont.
- ZAE du Maxard et zone du Centre à Le Val d'Ajol.
- ZAE de l'Encensement et zone des Portions à Saint-Nabord.
- Zone de la Plaine à Eloyes.

Approbation du transfert des compétences sur ces zones. Les voiries intérieures de ces zones restent communales, acquisition des parcelles restant à commercialiser suivant avis de France Domaine sur les zones du vélodrome à Saint-Etienne, de la Plaine à Eloyes et de la Bruche à Dommartin-les-Remiremont.

Il est prévu également la création d'un groupement de commandes en vue de réaliser une étude environnementale d'impact dans le cadre du projet d'aménagement d'une voie verte interrégionale de Port d'Atelier à Corbeany, le Val d'Ajol et Plombières.



Fermeture du Centre socioculturel du 18 juin à mi-septembre pour travaux de réfection.

Prochaines réunions du Conseil Municipal

Jeudi 24 mai à 19h00.
Jeudi 28 juin à 20h00.

(Sous réserve d'acceptation de l'ordre du jour)

Le LEXI QUE

Intercommunalité

Depuis quelques années déjà, le paysage municipal et extra-municipal ne parle que « d'interco ». De ce terme désignant l'intercommunalité, découle une multitude de termes, ou autres dénominations techniques qui n'expriment pas forcément grand-chose à tout le monde. Ainsi, et afin d'éclairer quelque peu votre lanterne, nous avons pensé qu'un petit tutoriel de fonctionnement pourrait être le bienvenu...

L'intercommunalité désigne les différentes formes de coopération existant entre les communes et permet à celles-ci de se regrouper au sein d'un EPCI, établissement public de coopération intercommunale (Communautés de communes, Communautés urbaines, Syndicats de communes tels que SIVOM, SIVU...). Il s'agit d'une réponse nécessaire aux difficultés de gestion publique des affaires locales qu'entraîne l'émiettement du territoire français avec ses 36 000 communes.

La forme de coopération intercommunale peut s'avérer plus ou moins souple selon l'objectif qui sera poursuivi par les communes membres. Il pourra éventuellement concerner la gestion communautaire de certains services publics locaux, la réalisation d'équipements locaux pour mieux répartir les coûts et profiter d'économies d'échelle ou bien la conduite collective de projets de développement local.

Ces structures nouvelles sont directement issues de la loi du 16 décembre 2010 qui prévoit un renforcement et la simplification de la coopération intercommunale. Cette loi va contribuer à la modernisation en profondeur de notre organisation territoriale.

Afin de se développer, ces établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) disposent de sources de financement diversifiées : soit des contributions communales, soit des ressources fiscales ou les deux à la fois.



Les structures intercommunales dont la vocation est limitée à la gestion commune de certains services publics locaux ou à la réalisation d'équipements locaux n'ont pas de fiscalité propre. Ce sont principalement des syndicats à vocation unique (SIVU), syndicats à vocation multiple (SIVOM), syndicats mixtes qui ne peuvent donc pas voter les taux d'imposition locale, et ne disposent d'aucun pouvoir en matière fiscale. Leurs ressources proviennent principalement des contributions financières des communes adhérentes, voire de concours financiers spécifiques de l'État, le plus souvent en investissement.

Les contributions financières des communes membres d'un EPCI peuvent être budgétaires ou fiscalisées : dans le premier cas, les contributions budgétaires sont des prélèvements effectués directement sur le budget de chaque commune, reversés ensuite au groupement intercommunal ; dans le second cas, les contributions fiscalisées sont des prélèvements additionnels effectués sur les contribuables locaux qui acquittent sur chacune des quatre taxes directes locales, dans les mêmes conditions que les impositions communales, départementales et régionales, une contribution au profit de la structure intercommunale.



1. Les contributions budgétaires des «communes associées»

Dans ce mode de financement, chaque commune membre prévoit à son budget, les crédits nécessaires au règlement de sa contribution à l'EPCI, en fonction de critères retenus par l'assemblée délibérante. Cette dépense communale est obligatoire.

L'EPCI ne dispose d'aucun pouvoir fiscal et les contribuables des communes membres n'acquittent aucune cotisation fiscale au profit de l'EPCI : seuls les budgets communaux supportent les contributions.

2. La contribution fiscalisée

Dans ce cas, l'EPCI a décidé de remplacer la contribution reçue de chaque commune par la perception directe d'impôts locaux, sous forme d'un supplément aux taxes directes locales acquittées par les contribuables des communes et versé directement au budget des syndicats.

La contribution de chaque commune n'apparaît donc plus dans les budgets communaux : elle n'est plus budgétaire mais fiscalisée.

Le régime de la contribution fiscalisée présente des avantages par rapport à celui de la contribution budgétaire :

- transparence - les contribuables communaux connaissent l'effort qui leur est demandé par l'EPCI;
- l'autonomie accrue de la structure : elle reçoit directement et régulièrement les contributions des communes membres.

En résumé, les ressources de fonctionnement et d'investissement des groupements de communes comprennent les contributions budgétaires des communes membres ou les contributions dites " fiscalisées " de ces mêmes communes.

Cependant, l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) peut se doter, si la loi l'a prévu, d'une fiscalité propre, c'est-à-dire de ressources fiscales distinctes de celles des communes membres. A cela, s'ajoutent les concours financiers de l'Etat.

La fiscalité et les concours financiers de l'État ont joué un rôle incitatif et décisif dans l'essor de l'intercommunalité, notamment celle à fiscalité propre. Ce processus aboutit aujourd'hui à l'existence de quelques 14 787 syndicats de communes et, surtout, à celle de 2 581 EPCI à fiscalité propre rassemblant 96,2 % des communes et 90,2 % de la population française.

La loi NOTRe du 7 août 2015 a prolongé ce mouvement en faveur de l'intercommunalité à fiscalité propre, élargissant les seuils et les compétences obligatoires de ces intercommunalités, laissant toutefois une place importante aux communes au sein de ce qui est appelé le "bloc communal", notamment en matière démocratique.

TRAVAUX

Par Fabien BRENON

Adjoint aux Travaux & à la sécurité



Travaux de sécurisation du talus rocheux de la RD 157 entre Saint-Nabord Centre et Huchère.



Consécutivement au constat de l'état instable de quelques éléments du talus rocheux, et dans le souci d'améliorer la sécurité des usagers de la RD 157 entre Saint-Nabord Centre et Huchère (piétons, cyclistes et automobilistes), la Commune et le Conseil Départemental des Vosges ont décidé d'effectuer une étude géotechnique du talus rocheux surplombant la voirie (chaussée et trottoir). Cette étude, confiée à la Société d'Etudes Techniques et d'Environnement pour un montant de 3 020,00 € HT (50% à la charge de chaque Collectivité), a été réalisée au printemps 2017. Consécutivement aux conclusions du rapport établi par ce bureau d'études, les 2 collectivités ont estimé nécessaire de faire effectuer des travaux de protection contre les éboulements rocheux.

A cet effet, une consultation des entreprises a été effectuée et la société ROC AMENAGEMENTS a été retenue pour la réalisation des travaux d'un montant de 166 934,80 € HT soit 200 321,76 € TTC à payer à égalité de participation par chaque Collectivité (100 160,88 € TTC). Les prestations concernent, outre les installations de chantier, déclarations administratives, signalisations et protections des ouvrages existants (voirie, ligne ferroviaire, ouvrages divers), les travaux de nettoyage du talus (débroussaillage, abattage), le micro-minage des parties rocheuses instables par moyens mécaniques, la réalisation d'ancrages métalliques (forage, mise en place de barres de fer filetées sur environ 4 à 5 mètres, et le scellement de celles-ci par injection de coulis de ciment), la mise en place de filets et d'écrans pare-blocs métalliques fixés sur les ancrages et la mise en place de merlons et de barrières grillagées en protection.

Ces travaux, ayant nécessité des restrictions de circulation, ont été réalisés dans le délai d'environ 3 mois de début février à fin avril 2018.





Programme de voirie.

Les travaux ont débuté mi-mars pour prolonger le chemin piétonnier existant qui permettra fin avril de relier à pied le quartier du Bois Joli au chemin de l'Épervier. Le cheminement piétonnier est implanté sur un fossé dans lequel est posée une canalisation réservée aux eaux pluviales puis remblayé avant d'être revêtu d'une couche de finition en gravillonnage. A terme, lorsque la commune d'Eloyes en aura fait de même, il sera possible de rejoindre la gare d'Eloyes à pied en toute sécurité.

Deux autres chantiers font partie du programme de voirie et devraient être terminés mi-mai :

- L'aménagement d'une allée accessible aux personnes à mobilité réduite entre le parking et l'entrée de la chapelle de Fallières.

- La mise en œuvre d'un revêtement en enrobé rue du Pré Lagrange pour recouvrir la cour de 2 logements communaux.

Le coût global du marché est de 72 675 € HT.



S
E
C
U
R
I
T
E

Travaux de requalification du quartier du centre de Saint-Nabord

En 2016, un crédit de 510 000 € a été inscrit au budget de la commune, un autre crédit de 50 000 € au budget de l'eau et un crédit de 90 000 € au budget de l'assainissement, soit un montant global de 650 000 €. Ces crédits sont destinés à la requalification du quartier du Centre en partenariat avec Vosgelis qui de leur côté ont prévu un budget de 550 000 €.

S'agissant d'une opération menée conjointement par Vosgelis et la Commune de Saint-Nabord, une délégation de maîtrise d'ouvrage a été confiée à Vosgelis et une convention de groupement de commandes a été signée par les deux partenaires.

Le périmètre d'intervention est délimité comme suit :

- Il commence Rue du Muguet, jusqu'à son intersection avec la Rue du Centre.
- Il se poursuit Rue de l'Eglise vers la Mairie jusqu'au parvis inclus.
- Il longe ensuite les nouveaux bâtiments Vosgelis puis les deux pavillons indépendants pour se terminer sur la rue du Centre.

En janvier 2017, le programme des travaux a été validé par les deux partenaires.

Le programme pour la Commune est le suivant :

- reprise de l'ensemble des réseaux, des voiries et de l'éclairage public ;
- régulation du trafic routier ;
- traitement du parvis ;
- requalification de l'esplanade ;
- création de stationnement ;
- renouvellement des aires de collectes d'ordures ménagères
- création d'un parcours piéton paysager.

Par Daniel SACQUARD, Maire de Saint-Nabord

Le 7 février 2018 une présentation publique du programme a eu lieu en mairie en présence des habitants du quartier invités à nous faire connaître leurs attentes. Après explication sur différents points, le programme a été validé définitivement.

Le coût des travaux incombant à la commune est de l'ordre de 610 000 € HT (tous budgets). Le démarrage des travaux est prévu au 2ème trimestre 2018. La durée prévue des travaux est de 10 mois hors intempéries et autres aléas.

Mode d'attribution des Subventions

Saint-Nabord a la chance d'être doté d'un tissu associatif particulièrement dynamique et varié. Plus de 50 associations sportives, culturelles ou de loisirs qui apportent, par le biais de leurs bénévoles, du dynamisme et de l'action sur notre belle commune. Et pour soutenir toutes ces bonnes volontés et cette énergie, la Ville de Saint-Nabord s'implique largement.

En effet, chaque année, des crédits d'un montant de plus de 60.000 euros sont alloués aux associations par le biais de subventions directes. Un montant auquel il ne faut pas oublier d'ajouter celui des aides indirectes, correspondant aux aides techniques, logistiques et humaines, lors des différentes manifestations organisées sur notre territoire. Avec la mise à disposition de matériel, de sites sportifs ou d'infrastructures d'accueil, ces différentes aides représentaient en 2017, un budget de plus de 25.000 euros !

Soucieux de la bonne gestion de l'argent public, il nous est apparu nécessaire d'engager une réflexion sur 2 axes importants : les critères d'attribution des subventions directes, et bien évidemment, les conditions de mise à disposition des locaux et autres infrastructures d'accueil.

Concernant la première, il convient de rappeler que le fonctionnement initial d'une association se doit d'être assuré par ses adhérents, par les cotisations, par les sponsors, et par les rentrées d'argent engrangées lors des manifestations organisées en cours d'année. Le mode d'attribution actuel est régi par un règlement, à peaufiner certes, mais qui ne se contente pas de verser de simples sommes correspondant plus ou moins au manque de recettes nécessaires à la couverture des frais de fonctionnement de l'association. Ce règlement a été établi avec un certain nombre de critères appliqués à chaque demande de subvention pour assurer l'équité entre toutes les associations. Ultérieurement il pourra être envisagé de privilégier les différents projets et événements qui seraient portés par les associations faisant preuve de dynamisme, procurant ainsi un rayonnement à la commune, mais là encore, il conviendra de définir des critères d'évaluation objectifs et précis. Valoriser l'implication pour sa ville. Tout simplement.

En outre, le deuxième point de réflexion sera porté sur les conditions de mise à disposition du matériel, des infrastructures, et notamment sur la notion de gratuité accordée aux associations.

Et pour couper court aux différentes remarques qui pourraient déjà être faites à la lecture de cet article... que l'on ne se trompe pas : cette nouvelle approche n'a pas pour vocation un but lucratif. Bien au contraire. Mieux gérée. Mieux organisée, elle aura pour seul but d'accompagner et de responsabiliser les acteurs associatifs dans la gestion et l'organisation de leur manifestation tout en reconnaissant, n'ayons pas peur des mots, les acteurs et autres bénévoles locaux.

Nous restons bien évidemment à votre écoute et à votre disposition pour toute information complémentaire.

Bien sportivement.

Concours 2018 Pétanque Loisirs Saint-Nabord.

Stade de Fallières (Tout Public)

Dimanche 13 mai

Dimanche 10 juin (Stade des Perrey)

Dimanche 8 juillet

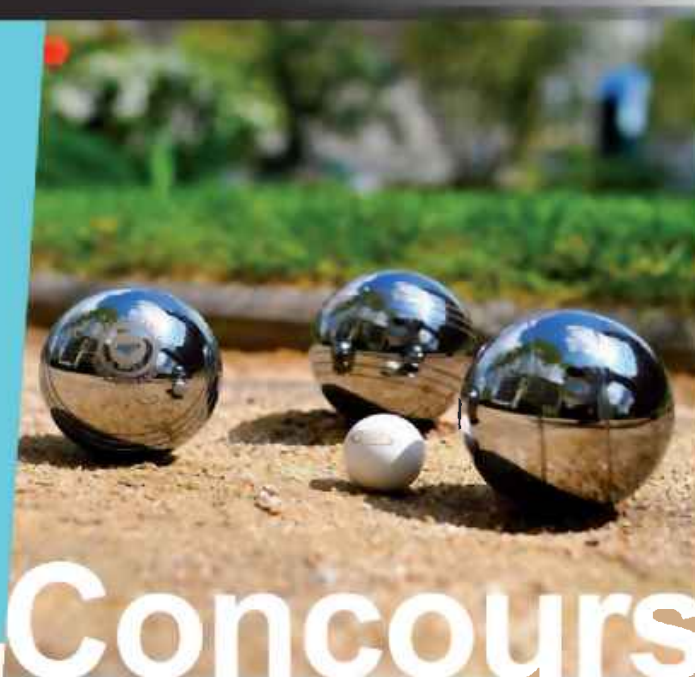
Dimanche 12 août

Dimanche 9 septembre

Dimanche 7 octobre,
(Au profit du Téléthon)

Inscriptions sur place dès 13h30.
Débuts officiels à partir de 14h30.
Buvette et restauration sur place.
Mises par équipe : 10€.

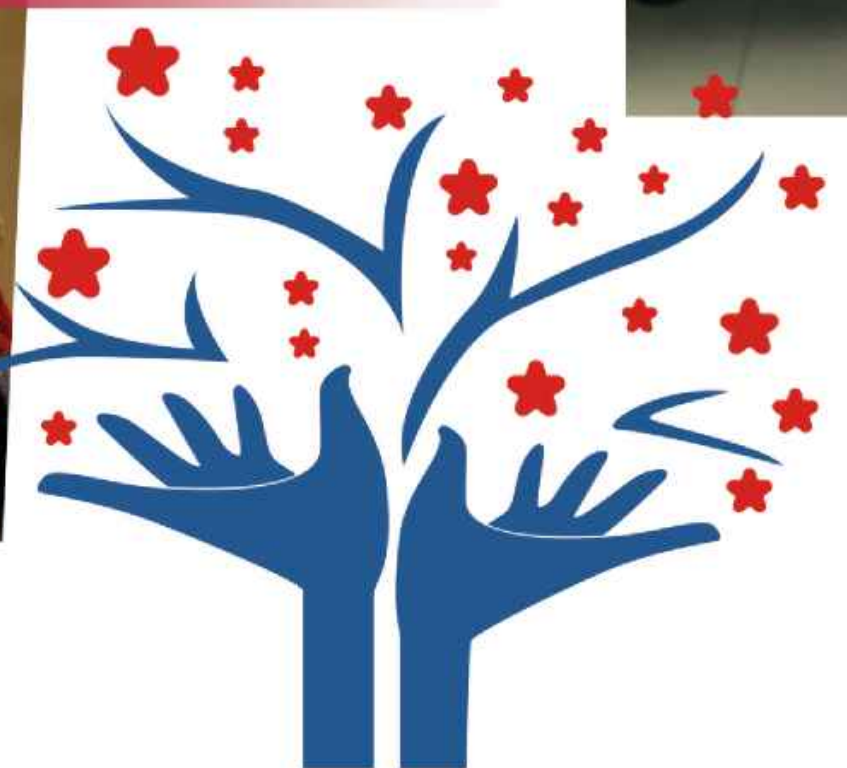
Renseignements : 06 13 76 13 25





Les adolescents de l'association AJSN multiplient les actions pour financer leur projet de vacances.

Par Pascale NAULIN, membre de la Commission Communication



Enthousiasmés par leur séjour dans le Jura en août dernier, (organisé par Olivier MAROTEL, directeur pédagogique avec le concours des FRANCAS de Saint-Dié) les jeunes du Club Ados de Saint-Nabord ont décidé de se mobiliser pour financer des vacances en Ardèche l'été prochain. Avec le soutien de leurs parents, l'accord de Monsieur le Maire, Daniel SACQUARD et de Patricia DOUCHE, première adjointe, ils ont donc décidé de créer une association pour donner un cadre légal à leur projet. L'Association Jeunesse de Saint-Nabord ou AJSN a ainsi vu le jour.

Son comité directeur est composé de 3 adultes, le président, Jacky PETITGENET, Corinne CAGNIN, la trésorière, Sophie ARNOULD, la secrétaire ainsi que 3 adjoints parmi le groupe d'ados, Camille SASSINE, Alexia STARK et Lila HOUBRE. L'association compte 45 membres dont 15 adolescents de 14 à 17 ans liés par une amitié qui a débuté au centre aéré de Saint-Nabord.

AJSN

12 Association Jeunesse de Saint-Nabord

Ce petit groupe bien résolu à réaliser ses rêves de voyage s'est énergiquement investi dans différentes initiatives, non lucratives pour certaines, comme la prise en charge du service lors du repas des anciens le 15 octobre ou l'animation des ateliers au goûter d'Halloween. A l'approche des fêtes de fin d'année, les premiers euros commencent à tomber dans l'escarcelle de l'association avec l'emballage cadeaux dans un magasin de Remiremont et la vente de décorations de Noël confectionnées par les ados et leurs parents au marché de Noël de Plombières («*Plombières sur son 31*»). Ils profitent des congés de février pour organiser une vente de brioches et de kouglofs. Opération qui remporte un véritable succès avec pas moins de 250 pâtisseries vendues !!! Mais les efforts de cette jeunesse volontaire sont réellement récompensés lors du loto de l'AJSN le 18 mars avec plus de 300 personnes présentes au CSC de Saint-Nabord.

Les bénéfices de toutes ces actions menées depuis novembre dernier seront affectés au financement d'une partie du budget «vacances en Ardèche» (Une petite contribution restant à la charge des parents) mais permettront également d'investir dans du matériel destiné au centre aéré.

Alors que les vacances en Ardèche se rapprochent à grand pas, un projet de séjour en Irlande se profile à l'horizon... Les idées de financement germent déjà dans les esprits comme cette invitation à un repas organisé au CSC par les ados, lancée à tous les Navoiriauds dès la rentrée prochaine. (La gazette se fera bien évidemment l'écho de cette animation dès sa prochaine parution début septembre)

On ne peut que saluer le courage et la détermination de cette belle équipe qui sous les traits d'Alexia, Séraphin, Théo, Lila, Léa, Maxence et tous les autres... incarne une génération bien décidée à se prendre en mains.



Stand de l'AJSN au marché de Noël de Plombières

Loto de l'AJSN

«*Si on me demandait d'organiser un autre loto dans les semaines à venir je signerais tout de suite*» affirmait spontanément Jacky PETITGENET, président de l'association au lendemain du loto de l'AJSN, tant il était fier de l'implication et du dynamisme de sa petite équipe lors de la préparation et de l'animation de l'événement.

Confection et vente de gâteaux, atelier crêpes, stand buvette, démarchage auprès des entreprises avec plus de 4000 euros de lots récoltés, gestion de l'animation du loto,... chacun investi avec enthousiasme dans sa mission, tous les ados et parents ont contribué au succès de cette journée marquée par la présence de quelque 300 personnes.



Sofrée couscous organisée par et pour les membres de l'association.



Le comité des AFN

Le comité des AFN
de Saint-Nabord,
toujours actif...

Suite à l'Assemblée Générale de la section de l'UDC-AFN de Saint-Nabord, qui s'est déroulée le 3 mars 2018, Camille VALENTIN, président en exercice et bien à son poste, avait convoqué son comité directeur et les membres du bureau, à se réunir à nouveau pour élire un nouveau bureau et un nouveau comité, discuter sur l'organisation des activités prévues pour 2018, le tout réglementairement, mais aussi écouter les doléances éventuelles remontant de la base, souvent très pertinentes.

Mis aux voix devant un comité restreint (causes : maladies, handicaps, hospitalisations...) tous les membres sortants ont manifesté le désir de continuer.

Le comité 2018, tout comme le bureau, seront donc identiques à l'organisation 2017 à savoir : Camille VALENTIN, président, Noël POIROT, vice-président, Bernard PETITJEAN, secrétaire secondé par François DIDIER, Léopold GUYON, trésorier avec pour adjoint Bernadette ROBERT.

Le président avait laissé entendre tout en blaguant qu'il laisserait volontiers sa place à un éventuel remplaçant capable mais c'était sans compter sur les statuts et la Loi de 1901 qui prévoient que le postulant à ce poste devait avoir déjà assuré au moins 5 ans de vice-présidence. Un candidat a bien tenté sa chance, sans trop de conviction et ce malgré les textes, mais notre Camille qui est un vieux « briscard » aime bien sa présidence et sait surtout bien faire.

Le président a alors porté à la connaissance de tous que lors de sa dernière séance l'ONAC (Office National des Anciens Combattants) des Vosges avait accordé les insignes de porte-drapeaux à : Henri PADOX (plus de 3 ans), Michel SAUNIER (plus de 20 ans) et Georges FRENOT (plus de 30 ans). Georges EMILIEN a également reçu l'insigne de plus de 30 ans, au titre des Médaillés Militaires pour 32 ans de port. Les récipiendaires ont été félicités comme il se doit, les volontaires ne se bousculant pas à ces postes.





Calendrier des cérémonies patriotiques

Les rapports d'activités et les comptes de 2017 déjà acceptés lors de l'Assemblée Générale ont de nouveau été approuvés.

Les porte-drapeaux (AFN – 39/45 et 14/18) ont chacun reçu un exemplaire des cérémonies à couvrir, préalablement établi avec leur consentement.

Il a également été rappelé que le 14 Octobre, les AFN navoiriauds iront à la rencontre de leurs homologues de St-Avold avec qui ils sont jumelés, le programme les invitant n'étant pas encore arrêté.

Le Pique-nique de Fallières est toujours d'actualité, dans les formes habituelles. Une invitation individuelle sera adressée à chacun.

La section-loisirs de l'UDC-AFN (niveau département) organise un voyage-pèlerinage à Lourdes du 21 au 27 Juin 2018. Deux cars sont désormais complets, un troisième est en cours. Ce pèlerinage sera le dernier à l'échelon des Vosges, dans un cadre national.

Le tour de tables des présents étant épuisé sans question majeure, la séance a été levée, ponctuée par le verre de l'Amitié et les délicieux beignets de Carnaval offerts par Bernadette. Merci à elle.

Par Georges EMILIEN

- Dim. 29 avril :** Journée nationale du souvenir des victimes et héros de la déportation. 11h15 à la stèle de tous les conflits.
- Mardi 8 mai :** Commémoration de la Victoire du 8 mai 1945. 11h15 au Monument aux Morts.
- Lundi 18 juin :** 78ème anniversaire de la journée nationale de l'Appel du général de Gaulle le 18 juin 1940. 11h15 au Monument aux Morts.
- Samedi 14 juil. :** 138ème anniversaire de la fête nationale du 14 juillet. 11h15 au Monument aux Morts.
- Dim 23 sept. :** Commémoration de la libération de Saint-Nabord. 17h00 à la stèle de Noirgueux.
- Dim. 11 nov. :** 100ème anniversaire de l'Armistice de 1918 et hommage à tous les morts pour la France. 10h30 célébration religieuse puis cérémonie au Monument aux Morts.
- Mercredi 5 déc. :** Célébration de la journée nationale d'hommage aux Morts pour la France pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de Tunisie. 11h45 à la stèle de tous les conflits.

Spectacles à l'OMCL

Par Julien BALLAND, adjoint à la Communication & à l'Information



Nevermind en concert

Belle réussite pour ce premier concert organisé et proposé au public par le nouveau comité de l'OMCL, avec plus de 120 entrées enregistrées et ... de nombreux fûts de bière vidés !

Le groupe Nevermind et ses reprises endiablées et très Rock'n Roll, allant de Nirvana, à AC/DC, en passant par Metallica ou encore Deep Purple a enflammé le public de 7 à 77 ans.

Beaucoup d'énergie sur scène mais également dans la salle, pour ce premier grand RDV de la nouvelle association Navoiriaude.

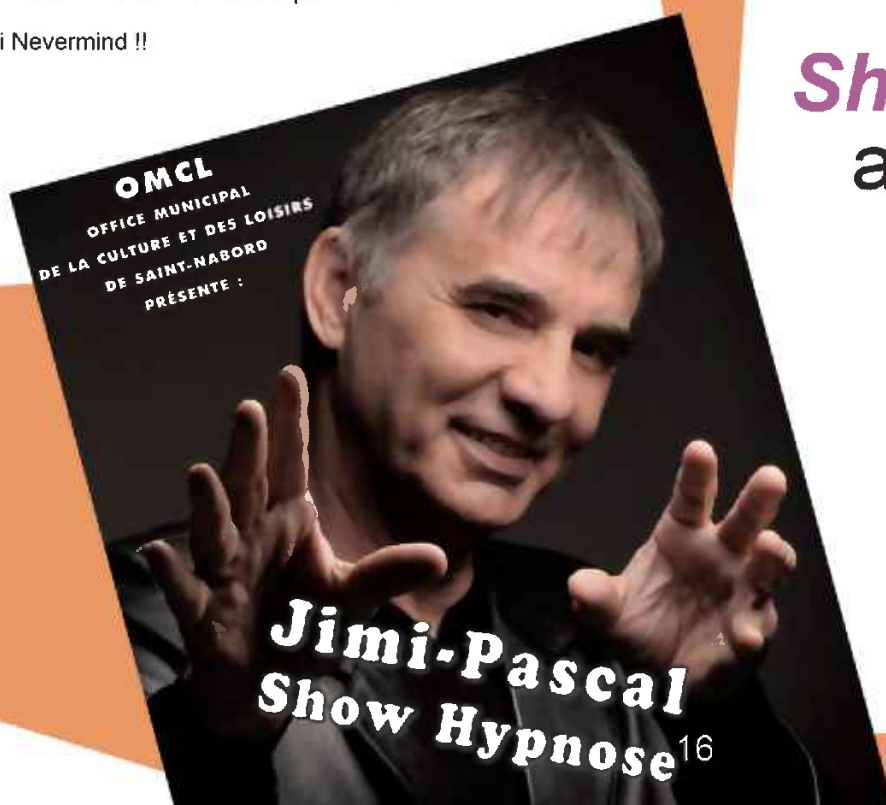
Et comme tout bon concert, la soirée s'est terminée par une ambiance de feu, les fans sur la scène, en reprenant les refrains des classiques du Rock.

Merci Nevermind !!

Show d'hypnose avec Jimi Pascal

Magicien, hypnotiseur et musicien, Jimi Pascal sillonne la France et les scènes depuis 23 ans. il a séduit le public navoiriaud le samedi 31 mars avec un show d'hypnose interactif et ludique.

Les spectateurs ont vécu 1h30 de mystères, d'émotions et de rires avec de l'hypnose collective, des phénomènes d'amnésie, de catalepsies, de réactions étranges et surprenantes...





Théâtre avec Le petit théâtre de Vecoux

Pour le grand retour du Théâtre à Saint-Nabord, la troupe du Petit théâtre de Vecoux a comblé tous les spectateurs qui avaient répondu présent.

Les jeunes de la troupe ont lancé la soirée de samedi avec une pièce de Jean-Charles TISSERAND intitulée « Les p'tiots ne sont pas prêts », suivie d'une création de Vivien LHERAUX, « Alors on fait quoi maintenant » jouée par leurs aînés.

Une pièce humoristique parfaitement montée, une mise en scène sans faute, dans des décors travaillés et réalistes, avec des acteurs dynamiques.

Un mélange parfait pour un public conquis.

Ces deux représentations réparties sur le week-end ont attiré plus de 230 personnes réjouies du retour de la culture et du divertissement au Centre Socioculturel.

Il y a fort à penser que ce premier rendez-vous avec la petite troupe de Vecoux ne sera pas le dernier.

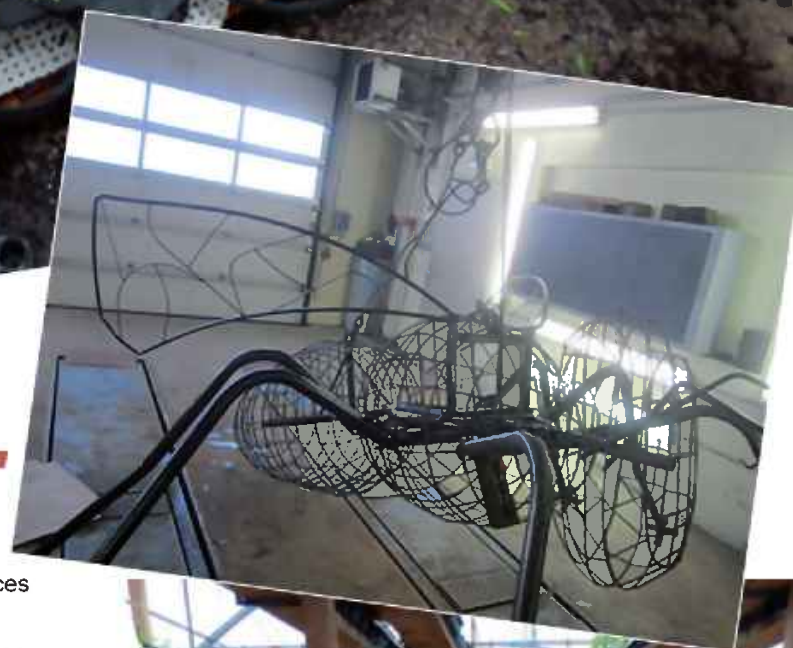


*Le centre socioculturel
sera fermé du 18 juin à
mi-septembre pour travaux.*





Du côté des serres...



Le printemps est là et l'été arrive à grands pas.

Mais pas d'arrêt pour les employés des espaces verts des services techniques de la Commune.

Le thème de cette année 2018 étant la biodiversité, différents massifs seront agrémentés de magnifiques structures en acier réalisées aux ateliers municipaux pendant la saison d'hiver.

Trois représentent des fleurs, deux des coccinelles et deux autres des abeilles « géantes ».

Ces motifs sont actuellement en cours de réalisation en mosaïculture (1) et seront mis en place mi-mai (après les saints de glace).

Vivement l'été pour découvrir ces belles réalisations et encore bravo à nos employés municipaux pour la recherche et la qualité de leur travail qui contribuent à l'embellissement de notre Commune.

(1) **La mosaïculture** est l'art de composer des massifs fleuris en associant certaines couleurs de floraisons et formes de feuillage pour créer des motifs ou des textes selon un dessin préétabli. Ces tableaux colorés sont réalisés à l'aide de plantes vivantes choisies pour leurs couleurs, (principalement la couleur du feuillage et de la fleur) et leur homogénéité de croissance.



Par **Christiane CHARRIERE**,
Adjointe au Patrimoine & à l'Environnement

Le petit lexique forestier

de Philippe GEORGES,
Adjoint aux forêts & à l'Agriculture

Affouage / Délivrance de bois aux habitants : choix du Conseil municipal d'accorder aux habitants de la commune le droit de se procurer du bois en forêt communale pour leur consommation personnelle.

Chablis : arbre ou ensemble d'arbres renversés ou brisés sans intervention de l'homme, à la suite d'incidents climatiques. (Pour exemple, le coup de vent de décembre a occasionné environ 400 m³ de chablis)

Cubage : calcul du volume d'une bille, à partir de dimensions caractéristiques (diamètre, longueur). Un tarif de cubage est l'abaque utilisé pour passer de la dimension mesurée au volume estimé.

Débardage : transport des bois en forêt depuis le lieu d'abattage jusqu'au point de chargement le long d'une route carrossable. On parle parfois de débusquage pour la 1^{ère} partie, jusqu'à une piste de débardage.

Essence forestière :

- *Essence de lumière* : essence ne supportant pas l'ombre dans leur âge.
- *Essence d'ombre* : essence tolérant l'ombre pendant ses premières années.
- *Essence pionnière* : essence apte à coloniser des terrains nus.
- *Essence dominante* : essence la plus abondante dans le peuplement.
- *Essence objectif* : essence au profit de laquelle les interventions sylvicoles sont réalisées.
- *Essence secondaire ou d'accompagnement* : essence associée à l'essence principale jouant un rôle dans la sylviculture.

Futaie : peuplement forestier issu de graines (semis ou plantation).

- *Futaie jardinée* : type de futaie irrégulière, souvent résineuse, dont la composition en diamètre est connue et suit une norme précise.
- *Futaie irrégulière* : futaie dont le peuplement est constitué d'arbres aux caractéristiques hétérogènes. Elle se caractérise par un suivi de la gestion pied par pied ou par petites surfaces.
- *Futaie régulière* : futaie dont le peuplement est constitué d'arbres aux caractéristiques homogènes. Les arbres ont approximativement le même âge et les mêmes dimensions. Le suivi de la gestion se fait par surface. C'est dans ce cadre que l'on retrouve les étapes successives de semis, fourré, gaulis perchis, jeune futaie, puis futaie adulte.

Houppier : ensemble des ramifications d'un arbre et de la partie supérieure d'un tronc (hors fût).

Martelage : désignation des arbres à exploiter (marquage en abandon) ou à conserver (marquage en réserve). Peut être réalisé au marteau forestier, à la peinture ou à la griffe.

Merrain : planche obtenue en débitant un billot, qui sert dans l'assemblage des tonneaux ou cuves.

Recollement : contrôle d'une coupe après exploitation.

Régénération : renouvellement d'un peuplement forestier par voie sexuée. Elle peut être naturelle (issu des semences des arbres préexistants), artificielle (plantation) ou mixte (combinaison des deux). C'est aussi l'ensemble des semis sur une surface donnée.

La suite au prochain numéro...

Bar à jeux

Le 88

Un bar d'un nouveau genre vient d'ouvrir ses portes au 1, route de Raon-Aux-Bois à Saint-Nabord (A proximité des entrepôts de l'association L'Abri et du garage Euromaster). Un comptoir à néons multicolores tout droit sorti des décors futuristes du dernier Luc Besson et le plafond vouté laissent planer la promesse d'une soirée agréable dans un cadre atypique et convivial.

Mais la proposition ne s'arrête pas là... Avec ses billards (Snookers, Black Ball et billards français), jeux de fléchettes, flippers, bornes Arcade, Air Hockey, jeux de société à disposition sur les étagères... le « 88 » se définit comme un « bar à jeux ». Ce concept novateur qui connaît un véritable engouement en France, ne propose plus seulement de se retrouver autour d'un verre mais offre également la possibilité de partager des moments de détente autour d'un jeu.

Annoncée quelques jours avant par un compte à rebours largement partagé sur les réseaux sociaux, la soirée d'inauguration programmée le 31 mars a battu tous les pronostics d'affluence avec plus de 250 personnes venues fêter l'événement

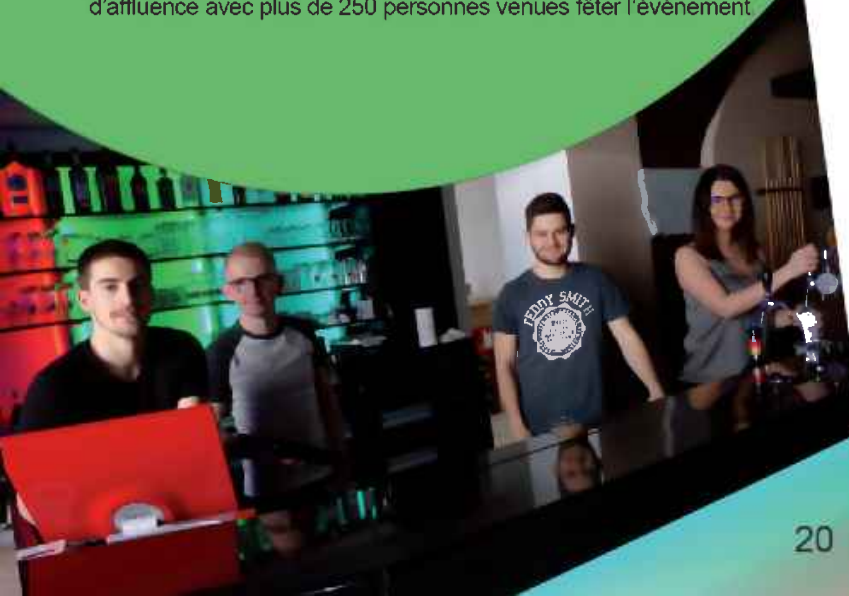


Par Pascale NAULIN,
membre de la Commission communication

A l'origine de ce projet, 4 jeunes entrepreneurs débordants d'énergie (Quentin TUAILLON, Alexis VALDENNAIRE, Simon HAJEK et Marion LAMBERT) fourmillent d'idées d'animations pour divertir la clientèle. Apéros quizz, karaoké, soirées match avec écran géant, Happy hours, tournois de fléchettes ou billards, «soirée Loup garou», organisation d'anniversaires, accueil de séminaires d'entreprises... les 300 m2 de surface de l'établissement répartis en espaces ouverts ou recoins plus intimistes offrent à ce quatuor de multiples possibilités de bousculer nos «Before», électriser nos «After» voire improviser nos soirées, avec en cerise sur le gâteau, l'option restauration !

L'établissement propose effectivement sous forme de « planches apéros » un ensemble de produits de qualité aux inspirations culinaires simples mais variées (Charcuterie locale, fromage, croque-Monsieur, crêpes, gaufres, crudités, bruschettas...).

Le 88 est ouvert le mercredi de 14h à 23h, le jeudi de 17h à 23h, le vendredi et samedi de 14h à 2h et le dimanche de 14h à 22h. Rendez-vous sur le site www.barle88.fr ou la page Facebook pour la programmation de ses animations.





Restaurant Cabaret LE BELCOUR

"Frénésie" est le nom donné au 6ème et tout nouveau spectacle du restaurant cabaret Le Belcour, en hommage au délirant ballet des artistes transformistes de cette folle soirée. Parés de plumes, strass, robes pailletées ou costumes de lumières, ils incarnent, avec aisance et bluffante vraisemblance les grandes stars de la chanson et de la scène comique ainsi que les danseurs des grandes revues parisiennes. Au cours de la soirée, la joyeuse troupe, chargée également du service, investit la salle et les tables, ponctuant le repas de plaisanteries grivoises et de cocasses mises en scène. Le ton est donné, la nuit sera détendue et festive...

Installés au 5 rue de Turenne à Saint-Nabord, depuis juin 2006, Eric PIERRON et l'artiste transformiste aux multiples visages et facéties Charles-André ROCCHI sont les co-fondateurs de ce cabaret dont la réputation dépasse largement les frontières de notre département.

Outre ses talents de chef cuisinier et de gestionnaire du restaurant, Eric PIERRON est également l'artisan de ce pétillant spectacle qu'il renouvelle tous les 2 ans après 6 à 8 mois de travail et de préparation avec le souci constant de se réinventer et de surprendre. Homme de l'ombre durant le show, il cumule avec beaucoup de maîtrise ses fonctions de chef cuisinier et technicien son et lumières.

Le restaurant traditionnel est ouvert tous les midis et les dates de spectacles consultables sur le site internet de l'établissement : www.lebelcour-restaurant.com



Les rythmes scolaires



La semaine à 4 jours

Par Patricia DOUCHE,
Adjointe aux affaires scolaires

Petit retour en arrière :

En juin 2017, la parution d'un décret permettait au directeur académique des services de l'éducation nationale, sur proposition conjointe d'une commune et d'un ou plusieurs conseils d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire et notamment de répartir les heures d'enseignement sur 4 jours.

A Saint-Nabord, une grande majorité de parents ainsi que 2 conseils d'école sur 3 et le conseil municipal votaient pour l'application de ce décret.

Le Directeur Académique refusait alors cette proposition faute d'avis favorable émis par un conseil d'école.

Où en sommes nous aujourd'hui ?

Suite à l'envoi d'un questionnaire aux parents, il est apparu qu'une grande majorité d'entre eux se déclarait favorable à

un retour à 4 jours à la rentrée de septembre 2018. Les membres des 3 conseils d'école, amenés à se prononcer sur la question, ont également voté POUR tout comme ceux du conseil municipal.

Le retour à 4 jours faisant l'unanimité chez les différents partenaires, une demande a été adressée à la Région Grand Est afin de s'assurer que l'heure de passage du bus scolaire pourrait être modifiée. Là encore, notre demande a été accueillie positivement. Une demande dans ce sens est maintenant en étude auprès du directeur académique qui devrait, en toute logique, se prononcer favorablement.

La commission des affaires scolaires se réunira très prochainement afin d'établir le nouveau règlement périscolaire et d'arrêter les différents tarifs.

Quels seraient alors les horaires à la rentrée de septembre 2018 ?

Maternelle et Élémentaire		
Garderie	7h30 à 8h30	
Classe	8h30 à 11h45	
Pause	11h45 à 13h30	
Garderie possible	11h45 à 12h15	Possibilité aux parents de reprendre leur enfant pour le repas
Classe	13h30 à 16h15	Bus à 16h15
Garderie	16h15 à 18h30	

L'éveil artistique à l'école

Par Pascale NAULIN,
membre de la Commission communication

L'éducation artistique

L'école maternelle est un lieu privilégié pour éveiller l'enfant à toutes les formes d'art et de culture. Les arts visuels, les spectacles, la musique, les arts plastiques contribuent à la construction et l'éducation de l'esprit de l'enfant. Ils développent sa créativité, son imaginaire et son sens critique.

Véritable galerie d'art, les murs des écoles sont recouverts et égayés par de nombreuses réalisations artistiques qui témoignent de l'importance donnée à l'expression de cette créativité. Vitraux aux couleurs éclatantes, travaux d'initiation à l'art aborigène, créations de tableaux naturels à base de mousse et de peinture, ... Les institutrices regorgent d'idées et talent pour stimuler l'âme d'artiste des petits écoliers.



Spectacle interactif à l'école maternelle des breuchottes.

«*Bizarre bizarre, attention au départ, maison de Balthazar*» prononcent en chœur les enfants de l'école maternelle des Breuchottes transportés pour une heure de temps dans l'univers magique d'Alizée la petite écolière, du mage Balthazar et de son petit compagnon, le rat Moustache.

Par un habile jeu de scène, l'animateur Laurent BERNARD invite progressivement les petits spectateurs à prendre part au spectacle. Répondant aux diverses sollicitations des personnages, ils chantent des comptines, récitent des formules magiques, interviennent dans le déroulement de l'histoire avec enthousiasme et spontanéité.

La découverte d'anciens objets de la maison comme le broc et le rappel de quelques règles de sécurité au travers d'activités ludiques ajoutent une touche pédagogique à ce spectacle interactif proposé par la société Planète Momes.

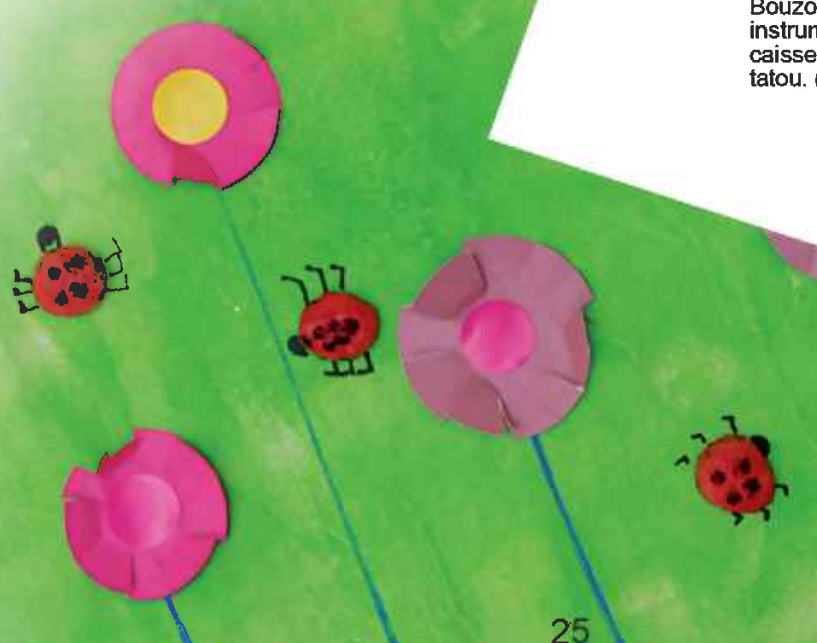




Contes en musique à l'école des Herbes

La petite souris qui récolte les dents de lait des enfants existe vraiment et s'appelle « Noisette ». Et saviez-vous que dans l'univers des petites souris c'est une araignée du nom de Suzette qui glisse un sou sous l'oreiller du petit rongeur endormi ?

Les petits des classes de maternelle et primaire de l'école des Herbes ont assisté le vendredi 20 avril à un spectacle musical composé de contes et de chansons, accompagné d'instruments à cordes. Occasion pour les enfants de découvrir la Guitalélé (Petite guitare), le Bouzouki originaire de Grèce ou encore le Charengo, instrument très répandu au Pérou et en Bolivie dont la caisse était initialement constituée de carapace de tatou. (En photo ci-dessous)





Spectacle poétique et musical :

“ Le renard et l’oiseau ”

Proposé par la Médiathèque
de Saint-Nabord



Contes et musique traditionnelle présenté par Toctoc Compagnie

Un petit moment de récréation proposé par la Médiathèque Intercommunale de la Porte des Vosges Méridionales :

83 personnes se sont retrouvées dans la Salle France du Centre Socio-culturel de Saint-Nabord pour suivre les aventures contées de Toc Toc Compagnie.

Alice à la Nyckelharpa et Marc à la mandoline ont illustré chaque histoire musicalement. Pourquoi le rouge-gorge a la gorge rouge? Comment le rusé renard trouve un curieux travail...

Un vrai moment de poésie et de chaleur apprécié par petits et grands.

La séance se clôturait par un goûter.



LIBRE EXPRESSION

EXPLICATIONS

ECOLES : Concernant la fermeture d'une classe à l'école des Breuchottes, nous avons été mis devant le fait accompli au cours de la séance du Conseil Municipal du 22 février dernier. La première adjointe a partagé notre désarroi expliquant que l'information circule sans revêtir de caractère officiel. Le manque d'anticipation détruit la concertation et l'action s'exerce dans la précipitation.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS : Nous ne cautionnons pas les modalités d'attribution des subventions aux associations. Les calculs sont inadaptés à l'usage et ne tiennent pas compte des apports récréatifs, culturels et économiques réels au profit de la Commune. Il s'agit là d'un manque de reconnaissance envers les associations de Saint-Nabord auxquelles nous devons réserver la contribution Communale.

De plus, certaines subventions aux associations à vocation sociale ne sont pas portées à la connaissance du Conseil Municipal, ces dernières étant attribuées par le Centre Communal d'Action Sociale d'où un manque de transparence.

BUDGET : Nous nous sommes opposés au vote du budget approuvé par les 20 membres de la majorité présents ou représentés.

Nos points de désaccords portent sur la réduction des taux de taxes locales et sur le choix des investissements.

Les taux des taxes ont été réduits pour répercuter la hausse des taux de la CCPVM votés en 2017 alors que les taux intercommunaux 2018 restent inchangés. La majorité avait « rit » de notre proposition de baisse corrélative des taux en 2017.

En raison des évolutions du financement des collectivités locales, il n'est plus judicieux de proposer une baisse des taux qui occasionne parallèlement une diminution des dotations d'Etat, d'autant que l'incidence sur le contribuable reste minime et que la taxe d'habitation va être supprimée pour le plus grand nombre.

Concernant les investissements, nous aurions préféré le lancement d'une étude sérieuse des projets à engager au stade des Perrey davantage à la réalisation d'un Préau d'une valeur de 250 000 € d'utilisation temporaire. Nous avons provoqué la risée sur un projet de salle multi-activités, à notre sens utile pour développer les sports sur ce site et privilégier la culture au Centre Socioculturel.

CONCLUSION :

L'avenir n'est pas envisagé sur le long terme malgré les décisions politiques du Gouvernement orientées vers l'autonomie financière des collectivités.

Une action sur le fonctionnement est indispensable à la préservation de l'investissement.

Les Membres élus de la Minorité Municipale.

COMMUNICATION ? Vous avez dit : Communication.....

Au bout de 4 années de mandat, les élus de la majorité prônent toujours la NON-COMMUNICATION

- Le repas des anciens, là encore quelques-uns de nos Séniors sont laissés pour compte. Dans certaines rues, les intéressés n'ont été ni avertis, ni contactés pour les informer de la date de cette manifestation ; c'est pourtant un moment convivial qui leur est dédié.

- La dangerosité près des écoles : une information à destination des parents devait être transmise quant à la verbalisation du stationnement anarchique, sans nouvelles à ce jour !

- le projet de travaux de sécurisation de la rue de Boudières va enfin être étudié, mais une concertation avec les habitants et usagers du quartier est-elle prévue?

- L'urbanisme : où en sont les projets d'ensemble? Une vision à long terme des aménagements bénéfiques pour notre commune aurait dû être programmée. On découvre régulièrement les propositions à financer lors des conseils municipaux sans même qu'ils aient été débattus au préalable en commission.

- L'arbooretum: idée intéressante, mais quand est-il exactement? Car ni plan, ni maquette n'ont été proposés, alors qu'en 2018, avec le numérique, les présentations de projet pourraient être facilitées et compréhensibles par tous.

- Idem pour le hall du stade des « Perrey » acté dans le budget, dont l'incidence financière paraît disproportionnée pour une rentabilité non confirmée. A l'heure où les économies des collectivités sont préconisées.....

- Abordons la Culture à Saint Nabord : la manifestation en l'honneur du héros local, le Général Humbert aurait pu être envisagée en concertation et en partenariat avec la commune de Remiremont. Même si en 2017, une plaque commémorative a été posée officiellement. Ce grand homme aurait mérité un hommage plus conséquent, sachant que son lieu de naissance est sis à Saint-Nabord. (ferme de la Couare)

Restons optimistes, l'été arrive et nous vous souhaitons de bonnes vacances, profitables, reposantes et ensoleillées.

Catherine Arnould, Francine Claudel Wagner, Stéphane Demurger, Frédérique Fehrenbacher, Sébastien Huguenin.

Agenda Agenda

Dimanche 6 mai :

Thé dansant

Avec l'accordéoniste Alexis BALANDIER.

Organisé par l'OMCL au CSC à partir de 15h00.

Week-end du 19 & 20 mai

Open de billard

Organisé par l'association Est Pool au CSC.



Week-end du 9 et 10 juin :

Fête patronale

Repas de la Tofaille, feux de Saint-Jean,
Vide-grenier et fête foraine
au site des Perrey.

Samedi 16 juin :

Fête de la musique

avec le Brass Band de Remiremont, Ketal
et The Vintage. Organisée par la Mairie.
Place de la gare à partir de 17h00.



Dimanche 20 mai :

Marche populaire

organisée par l'association FSD.
Départ du site des Perrey.

Samedi 26 mai

Soirée des chorales

Organisée par l'OMCL au CSC.
A 20h00.

Dimanche 3 juin

Léo Gréco

Concert de musique française organisé
par l'association OMCL au CSC.
A17h00

